



*Réseau d'Actions Paisibles des Anciens Combattants pour le Développement Intégré de tous au Burundi (RAPACODIBU)/*  
**AVEC APPUI DE : RAFAL-GRIP, IANSA, REBAL, UNIDIR, CNAP,**

Asbl. Agréée par Ordonnance Ministérielle n° 530/130 du 22 Janvier 2009

Siège Social: Boulevard du 28 Novembre en face de l'Hôpital ROI KHALED bureau N°6

B.P. 6167 Bujumbura - BURUNDI

Tél. +25779910045, +25776548719

Email. [rapacodibu@gmail.com](mailto:rapacodibu@gmail.com), [ndayimfic@yahoo.fr](mailto:ndayimfic@yahoo.fr)

AMABORO, ITIKA, ITERAMBERE KURI BOSH

## **Enquête menée sur la problématique des femmes ex-combattantes**

Nina et Dani, deux étudiantes de l'Université Lumière de Bujumbura (ULBU), entrain de faire un travail de fin d'études de Maîtrise en Genre, ont approché l'Asbl RAPACODIBU pour enquêter sur la problématique des femmes ex-combattantes après les conflits armés qui ont secoué le Burundi.

Leurs Directeurs de travail de mémoire leur ont recommandé de se rendre sur le terrain afin de ramener des résultats concrets, mais elles ont eu des problèmes à identifier des femmes ex-combattantes. Elles ont alors contacté le Représentant Légal de l'Asbl RAPACODIBU en lui demandant de les aider à entrer en relation avec ces femmes, vu que l'Organisation compte plusieurs de ces femmes ex-combattantes parmi ses membres.

En contrepartie, le Représentant Légal du RAPACODIBU a demandé aux étudiantes d'assurer le remboursement du transport de ces femmes. Notons que les femmes ex-combattantes se trouvent dans une situation précaire et sont devenues méfiantes à cause de nombreuses promesses de les aider à initier des activités génératrices de revenus, mais ces divers projets ne se sont jamais concrétisés. Plusieurs personnes les ont mises sur des listes de bénéficiaires de financements, mais sans résultats palpables.

Notons en passant que l'Asbl RAPACODIBU prépare un atelier pour ces femmes ex-combattantes. Il est prévu pour le mois de Juin 2012, le temps de mobiliser une partie du financement requis, l'autre étant déjà sécurisée !

C'est en date du 7 avril 2012 que cinq femmes ex-combattantes ont été invitées au Bureau du RAPACODIBU. Il s'agit de:

- Mme Consolate en provenance de la Mairie de Bujumbura, une démobilisée du mouvement FNL ;
- Mme Natacha en provenance de la province Bujumbura Rural, une démobilisée du mouvement FNL ;
- Mlle Joselyne en provenance de la province Kayanza, une démobilisée du mouvement KAZE-FDD ;
- Mme Claudine en provenance de la province de Cibitoke, provenant du FNL. Elle n'a pas encore reçu le kit de matériel et sa carte de démobilisation. Elle du mouvement FNL ;

- Mme Anita en provenance de la province de Bururi, Commune Rumonge, une démobilisée du mouvement CNDD.

### **Interview de cinq femmes ex-combattantes**

Voici les questions qui ont été posées à ces femmes :

Q1. Quel est le mouvement armé que vous aviez rejoint ?

R1. Trois femmes ont répondu qu'elles étaient du mouvement FNL et les deux autres étaient du CNDD.

Q2. Quand est-ce que vous avez rejoint les groupes armés ?

R2 : Elles ont rejoint leur groupe armé entre 1994 et 2003.

Q3. Quel est le motif qui vous a poussé à suivre ces groupes armés ?

R3. Celles du CNDD et du Kaze FDD ont dit qu'elles ont rejoint les mouvements rebelles pour pouvoir défendre la démocratie après la sensibilisation faite dans leurs ménages, tandis que, des deux femmes du FNL, une a dit que sa famille se sentait menacée et que, surtout, le mouvement FNL propageait ses enseignements dans leur entourage et qu'on ne pouvait y résister. L'autre a dit qu'elle a rejoint le mouvement à 13 ans. On l'a alors surnommée « KADOGO » (c'est-à-dire « la petite ») et elle a suivi les FNL quand elle a vu ses parents tués par l'armée. Elle a alors été initiée à la tactique militaire, à l'utilisation du fusil et a subi d'autres formations jusqu'à être autorisée de partir avec d'autres combattants pour tendre des embuscades contre des véhicules ou alors contre des militaires.

Q4. A quel âge avez-vous rejoint les groupes armés. Et étiez-vous déjà mariée ou non ?

R4. Elles ont toutes rejoint ces groupes armés étant encore célibataires. Elles ont été encouragées à s'enrôler au sein des mouvements rebelles par leurs pères et frères. Elles avaient entre 13 et 17 ans.

Q5. Comment était la situation sécuritaire dans votre province à la période de votre incorporation dans les mouvements rebelles ?

R5 : Toutes ces femmes ex-combattantes ont dit que la population de l'ethnie Hutu était menacée et qu'on enregistrait de nombreux assassinats de Hutu. Ceci pour dire qu'au cours de cette période, la situation sécuritaire n'était pas bonne.

Q6. Après être arrivées sur le champ de bataille, comment avez-vous été accueillies par ces groupes armés dans lesquels vous étiez reçues ?

R6 : Toutes ont répondu qu'elles ont été bien accueillies par les chefs des rebelles qui ont donné l'instruction à tous les combattants de les prendre pour filles ou sœurs et que toute tentative de les violer serait punie par la peine capitale. Mais, très vite, elles ont été prises comme femmes par ces chefs des groupes armés. Néanmoins, plus tard, elles se sont rendu compte qu'elles ont été exploitées sexuellement. En effet, après leur abandon et séparation, elles se sont

retrouvées seules avec des enfants sur les bras, sans ressources et sans abris, alors que ces chefs sont intégrés aujourd'hui dans l'armée ou la police et ont épousé d'autres femmes.

Q7. Est-ce que vous avez mené des combats dans votre province d'origine ?

R7 : Non, elles ne combattaient pas nécessairement dans leur province d'origine, car elles respectaient les ordres qui venaient du centre de commandement le plus haut. En effet, quand on leur disait d'aller attaquer dans telle ville ou telle province, les bataillons désignés devaient s'exécuter.

Q8. Quel est le nombre de femmes que vous avez trouvées dans ces groupes rebelles que vous avez rejoints ?

R8. Au niveau du CNND, dans leur secteur d'activité, elles avoisinaient le nombre de 500 alors que chez les FNL, elles étaient proches de 600 dans les zones qu'elles occupaient. Elles affirment qu'elles ne connaissent pas le nombre des femmes ayant été enrôlées dans d'autres régions du pays ou à l'échelon national.

Q9. En entendant parler du processus de négociations pour la première fois, comment est-ce que cela a été accueilli au sein de votre campement ?

R9. Nous avons été heureuses croyant que nous allions avoir une bonne vie. Malheureusement, seules celles qui ont été intégrées dans les forces de sécurité en ont tiré un réel avantage vu qu'elles perçoivent un salaire mensuel, alors que les autres ont été démobilisées et abandonnées à leur triste sort.

Q10. Après votre arrivée dans les sites de rassemblement, quelle a été votre situation ?

R10. Nous avons été séparées en trois groupes : celui comprenant des combattants du CNDD, du KAZE-FDD et du CNDD-FDD qui allaient être intégrés dans la Police et les FDN (armée nationale), puis d'autres combattants devant être démobilisés et, enfin, les enfants-soldats. Le mouvement FNL les a rejoints plus tard. Les combattants du FNL ont été classés aussi dans différentes catégories : la catégorie des vrais combattants et celle des non-combattants. Puis, parmi les vrais combattants, on choisissait ceux qui allaient être démobilisés, d'autres à intégrer, et des enfants-soldats.

Q11. Comment étaient structurés vos grades ?

R11. Nos grades étaient structurés en trois catégories : 1. Officiers ; 2. Sous-officiers ; 3. Hommes de troupe.

Q12. Auriez-vous subi des violences sexuelles sur le champ de bataille ?

R12. De prime abord, elles jouissaient de la protection de leurs chefs. Il leur était alors difficile de dire qu'elles étaient exploitées sexuellement. Plus tard, certaines femmes sont rentrées ensemble avec leurs maris et ils sont encore aujourd'hui

ensemble. Ce sont des cas rares, bien sûr ! Pour celles qui sont rentrées avec des enfants mais sans conjoints, elles réalisent aujourd'hui qu'elles ont été trompées et ruinées par ceux qui prétendaient les protéger.

Q13. Le jour de l'intégration et de la démobilisation, toutes les femmes ex-combattantes ont-elles été réintégrées ou démobilisées ?

R13. Un bon nombre de femmes ont été intégrées au rang de leurs grades. Mais, d'autres femmes ont été démobilisées, tandis qu'un troisième groupe de femmes plus nombreuses a été chassé sans recevoir de frais d'équipement, c'est-à-dire 100.000 Fbu (environ 100 dollars), en deux ranches (50.000 Fbu + ustensiles de cuisines et autres matériels ayant une valeur de 50.000 Fbu).

Q14. Après être arrivées au centre de démobilisation, quelle a été la formation que vous avez reçue en rapport avec la démobilisation ?

R14. Elles ont été formées sur la manière dont elles allaient utiliser les frais de démobilisation, s'intégrer dans la vie sociale et se protéger contre le VIH/SIDA.

Q15. Après votre arrivée dans votre communauté après la démobilisation, comment avez-vous été accueillies par les autorités locales et les autres catégories de la population ?

R15. L'accueil au niveau des communautés se situait à deux niveaux : celles qui avaient de l'argent après la démobilisation ont été bien accueillies par la population, parce cette dernière en était au courant et qu'on allait leur donner à boire, tandis que les autres qui sont rentrées sans frais de démobilisation, ont souffert d'une grande stigmatisation. Mais, après avoir tout dépensé, les premières subissent le même mépris que les dernières.

Q16. Les frais de démobilisation que vous avez reçus ont-ils été utilisés comme on vous l'a appris au centre de démobilisation ?

R16.

- Celles du CNDD et KAZE-FDD ont répondu positivement, disant qu'elles ont essayé d'appliquer ce qu'elles ont appris dans la formation du centre de démobilisation ;
- Tandis que celles du FNL ont répondu que, lorsqu'elles ont appris que leur chef au FNL était retourné dans la clandestinité, elles ont dilapidé l'argent reçu, parce qu'elles entendaient souvent des rumeurs qu'elles seraient tuées en guise de représailles contre leur chef.

Q17. Si vous comparez la vie d'aujourd'hui après la démobilisation et celle de la période où vous étiez sur le champ de bataille, quelle serait la meilleure ?

R17. Pour le moment, elles vivent dans de mauvaises conditions. Trouver à manger est un problème. Mais, quand elles étaient sur le champ de bataille, elles avaient assez à manger.

Q18. Si on vous proposait de regagner les groupes rebelles, le feriez-vous ?

R18. Selon l'évolution politique, on pourrait y retourner, mais pour le moment elles veulent participer à la construction du pays. N'empêche que, compte tenu

des mauvaises conditions de vie avec des enfants à charge, sans emploi et sans espoir d'un lendemain meilleur, la tentation d'y retourner est très tenace.

Q19. Pour les femmes ex-combattantes qui ont quitté les centres de démobilisation sans leur premier conjoint, ont-elles trouvé d'autres maris facilement dans la communauté de réintégration ?

R19. Certaines femmes ex-combattantes ont effectivement réussi à se remarier, tandis que d'autres sont seules et vivent généralement chez leurs parents.

Q20. Au sein de la communauté, est-ce que vous auriez trouvé facilement un conjoint après la démobilisation ?

R20. Certaines femmes ex-combattantes ont quitté les centres de démobilisation ensemble avec leurs conjoint ex-combattant, alors que d'autres les ont trouvés dans leurs communautés d'accueil. Mais comme certaines femmes ex-combattantes sont mariées à des conjoints non combattants, on les qualifie d'« IBIMENGABANGA », c'est-à-dire celles qui ont violé les coutumes burundaises. En effet, la femme burundaise traditionnelle ne participe pas à la bataille. La guerre est le propre de l'homme!

Q21. Pour celles qui ont trouvé des conjoints qui n'étaient pas des ex-combattants, ont-elles de bonnes relations dans le ménage? Que dire aussi de ceux qui ont des conjoints ex-combattants?

R21 : Les femmes ex-combattantes qui ont eu la chance de trouver des conjoints qui ne sont pas des ex-combattants s'entendent d'ordinaire bien avec eux, mais il arrive des fois qu'ils entrent en conflits car le mari se méfie de sa femme et prend peur car, celle-ci ayant la réputation d'être rompue à l'art du combat, elle risquerait de le tuer.

Q22. Comment est-ce que vous appréciez votre situation en ce moment ? Est ce qu'il ya des ONG qui interviennent dans vos milieux de vie ?

R22 : Oui, il existe des ONG qui interviennent dans notre milieu, mais peu de femmes ex-combattantes bénéficient de cette assistance parce ces ONG contactent en premier lieu l'administration et l'informent qu'elles souhaiteraient appuyer des femmes ex-combattantes. Elles demandent alors à l'administration de leur dresser des listes. Après leur départ, l'administration ne respecte pas la consigne en y glissant des personnes qui ne répondent souvent pas aux critères de départ.

Q23. Est-ce que les femmes ex-combattantes sont intégrées dans les activités de consolidation de la paix dans votre milieu?

R23. Oui ! Elles sont intégrées lors des travaux communautaires qui se font tous les samedis matin. Mais, concernant les autres activités qui se font au niveau local, elles sont acceptées après une grande insistance.

Q24. Est-ce que les autorités locales vous facilitent l'accès à l'assistance par les ONG ?

R24. Oui, les autorités facilitent l'assistance des ONG aux femmes ex-combattantes. Mais quand celles-ci arrivent, les bénéficiaires ne sont pas les véritables femmes ex-combattantes. Ainsi, par exemple, une ONG dénommée IRC qui était venue assister des femmes ex-combattantes aux métiers tels que la coiffure et la soudure, a reçu une liste de 20 personnes, mais seul deux femmes ex-combattantes y étaient incluses.

Q25. Parmi les démobilisées et celles non démobilisées, est-ce qu'il existe des femmes ex-combattantes handicapées ? Au cas où il y en aurait, combien aviez-vous dans votre campement ?

R25. Il y a plusieurs femmes handicapées, y compris nous-mêmes qui sommes ici. Nous avons plusieurs blessures et cicatrices causés par des balles de fusils lors de nos confrontations avec l'armée gouvernementale.

Q26. Est-ce que les femmes handicapées reçoivent quelque assistance?

R26. L'assistance que le gouvernement a mise en place porte sur les soins médicaux gratuits pour les femmes ex-combattantes handicapées fournie par le Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants à travers la Direction Générale des Anciens Combattants.

Q27. Est-ce que les hommes et les femmes ex-combattants vivent dans les mêmes conditions après les conflits armés?

R27. Non! Les femmes et les hommes ex-combattants ne vivent dans les mêmes conditions après la phase de démobilisation, car les hommes étant des maçons, des menuisiers, (...), aux retours de la démobilisation, ont regagné leurs métiers respectifs, souvent dans le cadre associatif.

## **Recommandations**

En outre, afin d'interpeller ceux qui liront leur mémoire de fin d'études, les deux étudiantes ont demandé aux cinq femmes ex-combattantes si elles avaient des recommandations à formuler. Elles en ont formulé sept :

1. Sensibiliser les autorités locales pour que, quand des bienfaiteurs viennent assister les femmes ex-combattantes, elles puissent bénéficier de cette aide au lieu de la détourner vers d'autres groupes qui ne correspondent pas à leurs critères.

2. Les bienfaiteurs pourraient notamment cibler d'abord les associations d'ex-combattants et ensuite informer l'administration locale de leur choix, et non l'inverse, afin d'éviter les cas de détournements déjà observés.
3. Interpeller les bienfaiteurs afin qu'ils viennent en aide aux filles et aux femmes ex-combattantes dans les domaines socio-économiques (coiffure pour dames, couture, soudure, élevage, agriculture, ...), ainsi que lors de l'exécution des travaux de haute intensité de main-d'œuvre tel que *Food for Work* lors de l'entretien de pistes rurales.
4. Multiplier les formations en vue de promouvoir la cohabitation et l'entente entre la population d'accueil et les femmes ex-combattantes car, pour le moment, ces femmes souffrent beaucoup de la stigmatisation par les communautés d'accueil.
5. Accorder une assistance socio-économique aux femmes ex-combattantes handicapées, puisque celles-ci souffrent d'une encore plus grande stigmatisation par rapport aux autres femmes ex-combattantes et vivent presque en marge de la société.
6. Accorder une assistance socio-économique aux femmes ex-combattantes non mariées et ayant des enfants à charge.
7. Promouvoir les droits des femmes ex-combattantes et surtout les droits des femmes ex-combattantes handicapées.

### **Explication des sigles**

CNDD: Conseil National pour la Défense de la Démocratie

KAZE FDD : Force pour la Défense de la Démocratie

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Force pour la Défense de la Démocratie

ULUBU : Université Lumière de BUJUMBURA

FDN : Force de la Défense Nationale

FNL : Force Nationale pour la Libération

ONG : organisation non-gouvernementale

RAPACODIBU : Réseau d'Actions Paisibles des Anciens Combattants pour le Développement Intègre de tous au Burundi

ENQUETE MENEES SUR LA PROBLEMATIQUE DES FEMMES EX COMBATTANTES